

Oasis Nature

ACCUEILLEZ LA BIODIVERSITÉ
CHEZ VOUS



QU'EST-CE QU'UNE OASIS NATURE ?

Une Oasis Nature, c'est un jardin, un parc ou un domaine, mais c'est aussi un balcon, une terrasse, où la nature est respectée et où la biodiversité s'épanouit. Quelques fleurs suffisent pour faire revenir coccinelles, abeilles et papillons. Aux oubliettes les trop grandes surfaces de gazons ras uniformes et autres « déserts verts », finis les pesticides et la chasse... Optez pour une haie champêtre, une prairie fleurie, un potager bio... Accrochez quelques nichoirs, installez des abris à insectes, créez une mare... Quelques mètres carrés peuvent suffire à l'apparition d'une flore et d'une faune riches et variées !

POURQUOI CRÉER UNE OASIS NATURE ?

Parce que l'urbanisation va croissant et s'ajoute aux méfaits des pollutions. Parce que l'avenir de la biodiversité nous concerne tous et que nous pouvons tous agir. Créer une Oasis Nature, c'est peut-être un grain de sable à l'échelle de la planète mais cette action

simple est efficace pour enrayer la dégradation de la biodiversité locale. En faisant place à la spontanéité naturelle, vous participez à la reconstitution d'un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines. C'est aussi l'occasion de redécouvrir les beautés de la nature et de s'offrir un petit coin de paradis à domicile.





LA MULTIPLICATION DE CES LIEUX D'ACCUEIL EST UNE CONTRIBUTION CERTAINE À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE PLUS GRAND BIEN DE LA NATURE MAIS AUSSI POUR LE VÔTRE !



COMMENT CRÉER UNE OASIS NATURE ?

Simplement en s'engageant à respecter la charte des Oasis Nature et en nous envoyant le formulaire d'inscription joint.

Toutes différentes les unes des autres, de quelques mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares, les Oasis Nature se reconnaissent dans une même charte.

Cette charte n'est ni un document juridique, ni une liste d'exigences. Il s'agit d'un engagement volontaire pour le respect de bonnes pratiques de gestion de son terrain, favorables à l'accueil et à l'épanouissement de la faune et de la flore sauvages. Votre Oasis deviendra un lieu d'émerveillement où vos enfants, amis et voisins trouveront calme et détente.



QUI PEUT CRÉER UNE OASIS NATURE ?

Tout le monde ! Il suffit d'avoir envie d'y consacrer son espace.

UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

La préservation de zones naturelles remarquables mais isolées dans l'espace, si elle reste nécessaire, est insuffisante.

Il faut parvenir à construire un maillage, une mosaïque d'espaces favorables à la biodiversité sur tout le territoire, et ainsi assurer continuité et proximité entre les milieux naturels, pour permettre aux espèces de circuler, d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner. Le réseau des Oasis Nature est une contribution à ce réseau écologique du territoire.



LA COMMUNAUTÉ DES OASIS NATURE

Créer votre Oasis Nature, c'est rejoindre la communauté des Oasis. Vous bénéficiez de nombreux conseils, partagez et échangez avec notre association et les autres membres du réseau.

- Recevez chaque trimestre l'Écho des Oasis
- Géolocalisez votre Oasis
- Publiez et commentez des articles sur notre site
- Tenez vous informé de toute l'actualité sur la biodiversité



FICHE D'INSCRIPTION AU RÉSEAU DES OASIS NATURE



Je crée une Oasis Nature et je m'engage à respecter la Charte, en rejoignant le réseau des Oasis Nature
Ce réseau est réservé aux adhérents de l'association "Humanité et Biodiversité"

Je suis déjà adhérent(e) d'Humanité et Biodiversité

Je deviens adhérent(e) à Humanité et Biodiversité

À titre individuel 25 €

Membre majeur supplémentaire : toute personne majeure de la même famille
et vivant à la même adresse qu'une personne ayant adhéré à 25 €, peut devenir
adhérente avec une cotisation de seulement 10 €. ___ x10 ___ €

Associations* 50 €

Ma commande de panneaux (voir au dos) s'élève à _____ €

Je souhaite soutenir Humanité et Biodiversité grâce à un don de _____ €

Montant total _____ €

ADHÉRENT PRINCIPAL

Le renseignement des mentions suivies d'un astérisque () est facultatif.*

Nom _____

Prénom _____

Organisme* _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Téléphone* _____

Année de naissance* _____ Email* _____

Profession* _____

Comment avez-vous connu _____

notre association ?* _____

ADHÉRENT(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

Selon les conditions indiquées plus haut.

Nom et prénom _____

Téléphone _____ Email _____

Nom et prénom _____

Téléphone _____ Email _____

* L'adhésion des personnes morales comme les entreprises ou les collectivités est possible, nous contacter :
contact@humanite-biodiversite.fr.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
sur les données vous concernant. Humanité et Biodiversité est l'unique destinataire des informations que vous lui communiquez.



SIGNALEZ VOTRE OASIS NATURE

Si vous avez rejoint le réseau des Oasis Nature, signalez votre engagement en exposant le panneau ci-dessous à la vue de tous. Ces panneaux sont prévus pour résister aux intempéries. Ils comportent des trous pour faciliter leur installation.



Deux formats sont disponibles

Losangique (21x21cm)



Rectangulaire (21x30cm)



Attention, pour signaler spécifiquement l'interdiction de chasser, voir les panneaux avec le texte adapté, dans la partie « Chasse et Oasis Nature ».

La commande de panneaux Oasis Nature n'est possible que pour les personnes s'inscrivant au réseau des Oasis Nature (voir fiche d'inscription).

	Format losangique	Format rectangulaire	Total
Panneau « Ici on préserve la biodiversité »	Quantité _____ x 4 €	Quantité _____ x 5 €	_____€
Panneau hors ACCA « Ici on ne chasse pas »	Quantité _____ x 4 €	Quantité _____ x 5 €	_____€
Panneau ACCA « Ici chasse interdite »	Quantité _____ x 4 €	Quantité _____ x 5 €	_____€

Emballage et frais de port

1 à 5 panneaux 6 €

6 à 10 panneaux 7 €

Au-delà et/ou à l'étranger, merci de nous consulter.

Frais de port _____€

Total général _____€

À reporter sur la fiche d'inscription.

La Fondation Norauto soutient le programme Oasis Nature.

FICHE D'IDENTITÉ DE VOTRE OASIS NATURE



Localisation du terrain

Rue _____
Code postal _____ Localité _____

La superficie de mon terrain est de _____ m² ou _____ ha

Situation géographique de mon Oasis

- | | | |
|--|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> En centre-ville | <input type="checkbox"/> En village | <input type="checkbox"/> Zone ACCA |
| <input type="checkbox"/> En zone pavillonnaire | <input type="checkbox"/> Isolée | <input type="checkbox"/> Zone hors ACCA |

Mon Oasis Nature c'est

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Un balcon (immeuble) | <input type="checkbox"/> Un jardin clos |
| <input type="checkbox"/> Une terrasse (immeuble) | <input type="checkbox"/> Un bois |
| <input type="checkbox"/> Un espace ouvert, type prairie, champs, ou _____ | |
| _____ | |
| _____ | |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ | |
| _____ | |
| _____ | |



Vous pouvez géolocaliser votre
Oasis Nature sur la carte interactive
de notre site internet
www.humanite-biodiversite.fr



FICHE D'IDENTITÉ

DE VOTRE OASIS NATURE



Mon Oasis Nature est composée de

- Prairie (surface : _____ m² ou _____ ha)
- Pelouses
- Mares ou étangs (surface : _____ m² ou _____ ha)
- Rivières, ruisseaux
- Haies (nombre de mètres linéaires : _____ m)
- Arbres isolés
- Bois (surface : _____ m² ou _____ ha)
- Potagers
- Cultures, précisez : _____

Mon Oasis Nature dispose de

- Tas de compost
- Récupérateur d'eau
- Nichoirs pour oiseaux (nombre : _____)
- Gîtes pour autres espèces / Abris
- Murs comportant des cavités
- Bâtiments

Vous ne retrouvez pas une ou des richesses caractéristiques de votre Oasis, décrivez-les nous !



CHARTE DES OASIS NATURE

Mon Oasis Nature est un espace propice à la préservation de la biodiversité afin de recréer des liens entre l'humanité et la nature.

1

SPONTANÉITÉ

Je laisse la nature trouver sa place dans cette Oasis où l'on ne chasse pas.

2

NATUREL

Mon Oasis Nature est un espace sans produits chimiques, où je privilégie des techniques de jardinage douces.

3

DIVERSITÉ

Je mets en place des lieux d'accueil diversifiés favorables au développement de la faune et de la flore.

4

SÉLECTIVITÉ

Je préfère les plantes locales, pour les espèces décoratives comme pour les variétés potagères ou fruitières, j'évite les espèces invasives.

5

SOBRIÉTÉ

Je limite l'éclairage nocturne et modère ma consommation d'eau.

6

SOLIDARITÉ

Mon Oasis Nature est une contribution, modeste mais indispensable, au bien-être et à la santé de tous, et je m'engage à en parler autour de moi.

CHASSE ET OASIS NATURE

Vous souhaitez créer une Oasis Nature mais votre terrain est soumis à une activité de chasse. Voici la réglementation concernant la chasse.

CAS GÉNÉRAL

L'article L.422-1 du Code de l'Environnement stipule que « Nul n'a le droit de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit ». Tout propriétaire peut donc interdire la chasse chez lui et créer son Oasis Nature. **Il est donc possible d'utiliser le panneau de type 1.**



Type 1

CAS PARTICULIER DES ZONES ACCA

Attention, l'article L.422-1 ne s'applique pas dans les 29 départements soumis à la loi Verdeille (03, 05, 07, 09, 11, 15, 17, 23, 25, 26, 31, 33, 35, 38, 39, 40, 43, 54, 55, 56, 66, 70, 73, 74, 79, 82, 86, 87, 90) qui instaure des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées).

En effet, en ces lieux, la chasse se pratique sur tout le territoire de l'ACCA et celui-ci inclut les propriétés privées*, même celles des non-chasseurs.



Type 2

Depuis le 27 juillet 2001, suite à la loi du 28 juin 2000, tout propriétaire peut faire opposition à l'inclusion de ses terres dans le territoire de l'ACCA pour « convictions personnelles » (c'est également le cas si le terrain est clôturé conformément aux exigences du Code rural – mur et grillage continu faisant obstacle au passage des hommes et des animaux). L'article L.422-15 du Code de l'Environnement stipule que « La personne ayant formé opposition est tenue de procéder à la signalisation de son terrain matérialisant l'interdiction de chasser ». La signalisation visuelle de votre Oasis sera alors obligatoire après prise de l'arrêté préfectoral de retrait de vos terrains du territoire de l'ACCA. **Vous devrez pour cela utiliser le modèle de panneau de type 2.**

* Excepté les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations, dans lesquels le cas général de l'article L.422-1 s'applique.

NB : Si votre Oasis Nature est localisée en zone de chasse, il est conseillé de signaler son existence aux sociétés de chasse locales, à la gendarmerie et à votre mairie.

SE RETIRER D'UNE ACCA

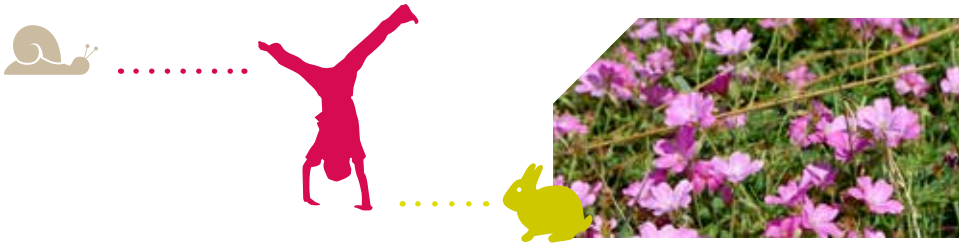
Vous devez adresser une demande au Préfet dans un délai de 6 mois au moins avant l'expiration d'une période de 5 années (ou multiple de cinq) partant de la date de création de l'ACCA.

La demande se présente sous la forme d'une lettre recommandée en 3 exemplaires. Humanité et Biodiversité propose un exemple-type de cette lettre sur son site internet (nous pouvons vous l'envoyer par courrier).

L'engagement à ne ni chasser, ni laisser chasser, et celui de placer des pancartes à la périphérie des parcelles sont à notifier clairement. Dans le cas où vos parcelles sont sur des communes différentes, il faut faire de même pour chaque ACCA concernée.

Et pour les locataires ?

La loi lie le droit de chasse, donc son interdiction, au droit de propriété, mais de nombreux locataires peuvent, malgré tout, créer une Oasis Nature. Il suffit pour cela que l'espace concerné, et dont vous avez la jouissance, ne soit pas et ne puisse pas être chassé : espaces clos, jardins clos, balcons, terrasses.



ATTENTION !

- 1 • L'exception du fermage : dans les baux ruraux, le statut légal du fermage donne au fermier le droit de chasser sans que le propriétaire puisse s'y opposer. Ce dernier peut cependant retirer ses terrains de l'ACCA en laissant son fermier seul chasser. C'est un cas très particulier puisque dans les autres cas, le propriétaire qui retire ses terres de l'ACCA doit s'engager à interdire la chasse sur ses biens.
- 2 • Le processus de retrait d'une AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) est en tout point identique à celui relatif à une ACCA.
- 3 • Tout nouvel acquéreur d'un terrain déjà retiré du territoire d'une ACCA doit confirmer le maintien du retrait dans un délai de 6 mois après la date de l'achat. A défaut, les terrains seront dévolus à l'ACCA et les démarches pour les en retirer sont celles énoncées ci-dessus, de même si les terrains n'étaient pas retirés de l'ACCA par le précédent propriétaire.
- 4 • En cas de copropriété, l'unanimité des copropriétaires est requise pour la demande de retrait.
- 5 • Le conseil d'administration d'une société, d'une association ou de toute personne morale peut valablement délibérer et mandater un représentant pour faire la demande de retrait de ses terrains d'une ACCA.
- 6 • Une ACCA peut encore se constituer dans une commune si 60 % des propriétaires possédant 60 % de la superficie de la commune le demandent au préfet. Une enquête publique est déclenchée. L'opposition des propriétaires non-chasseurs doit être notifiée par une lettre recommandée avec accusé de réception.



Hubert Reeves
Président d'honneur

La biodiversité, premier pilier du bien-être humain dont nous dépendons au quotidien, va mal.

Toutes les études le confirment. Il convient d'agir aujourd'hui et d'agir puissamment, car sauvegarder la biodiversité, c'est sauvegarder la vie ! Cette volonté d'action anime Humanité et Biodiversité, association nationale, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature par le ministère de l'Environnement. Héritière de la Ligue Roc, elle s'attache depuis 1976 à défendre la nature.

Elle est force de propositions pour influencer sur les décideurs politiques et économiques, assure une veille juridique pour améliorer et faire respecter la réglementation et mène des actions de sensibilisation. Avec ses adhérents, Humanité et Biodiversité crée un réseau d'espaces favorables à la faune et à la flore, les Oasis Nature. Nous sommes des milliers en France à avoir un espace susceptible de devenir Oasis Nature. D'oasis en oasis, retrouvons le lien entre humanité et biodiversité.

Rejoignez nous !



Humanité et Biodiversité • Réseau des Oasis Nature
110 Boulevard Saint-Germain 75006 Paris • 01 43 36 04 72
oisiasnature@humanite-biodiversite.fr • www.humanite-biodiversite.fr
Suivez notre actualité sur facebook et twitter